

Recommandations relatives à la Réunion de haut niveau sur l'assainissement et l'eau potable



Introduction et résumé

La première réunion de haut niveau consacrée à l'assainissement et à l'eau potable sera organisée par l'UNICEF à Washington le **23 avril 2010**. Elle réunira des ministres des pays du Nord et du Sud pour prendre des mesures concertées visant à résoudre la crise mondiale de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Cette réunion est une opportunité de mettre fin à la négligence politique et financière envers une crise qui sappe tous les efforts menés pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cette rencontre doit être un forum pour encourager la responsabilisation mutuelle, permettre de dégager un consensus sur les obstacles majeurs qui freinent les progrès et réévaluer et décider des mesures politiques et financières clés.

Il est crucial que les ministres des Finances et les ministres en charge de l'Eau et de l'Assainissement des pays en développement, ainsi que les ministres en charge du Développement ou de la Coopération et des Finances des pays donateurs, soient présents. Ils doivent profiter de cette occasion pour envoyer un signal politique fort, mais aussi et surtout s'engager sur des actions concrètes qui permettront de faire de réels progrès vers l'atteinte de l'accès universel à l'assainissement et à l'eau potable.

Les mesures tangibles qui doivent être prises sont notamment :

1. L'assurance « *qu'aucun plan national crédible n'échouera faute de financement* », en commençant par l'octroi d'un soutien supplémentaire au développement et à la mise en œuvre de plans nationaux dans au moins 15 pays pilotes.
2. La réorientation des investissements en direction des pays à faible revenu et des populations marginalisées
3. La formalisation du Plan mondial d'action qui servira de plate-forme à la concrétisation de ces engagements

Signée par tous les représentants, la déclaration finale devra notamment :

- Reconnaître que les avancées faites dans la lutte contre la crise de l'assainissement et de l'eau potable impulseront également les progrès dans les autres secteurs du développement, notamment la réduction de la mortalité infantile, l'augmentation du taux de scolarisation des filles, ou encore le renforcement de la croissance économique et la réduction de la pauvreté.
- Reconnaître que l'accès à l'assainissement et à l'eau potable est un droit de l'homme fondamental, et doit de ce fait figurer au premier rang des priorités en tant que service essentiel, au même titre que la santé et l'éducation.
- Reconnaître que les avancées ont été sévèrement entravées par le faible niveau de priorité accordé à ce secteur au plan politique, la faiblesse des capacités nationales, l'insuffisance et le mauvais ciblage du financement et l'absence d'une plate-forme mondiale permettant de répondre aux enjeux du secteur.
- Reconnaître que, malgré ces obstacles, certains pays ont réalisé de réels progrès et qu'il est nécessaire de tirer les enseignements de ces expériences et de les développer.
- Reconnaître que le changement climatique et la croissance de la population mondiale vont exacerber la crise de l'accès à l'assainissement et à l'eau, et qu'un appui technique et financier devra être apporté aux gouvernements et populations touchés par une pénurie accrue des ressources en eau.
- S'engager à agir pour concrétiser les accords déjà signés, notamment ceux qui figurent dans la déclaration de eThekweni, la déclaration de l'Union africaine de Sharm el-Sheikh, la déclaration de Delhi de la conférence SACOSAN, le plan d'action de l'Union européenne relatif aux OMD et les divers engagements pris par le G8.
- S'engager à mettre en œuvre les principes d'efficacité de l'aide entérinés dans la déclaration de Paris et le plan d'action d'Accra, qui concernent à la fois les bailleurs et les pays récipiendaires, et à accroître la pérennité des interventions en AEPHA (approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement).

LES ACTIONS EN DÉTAIL

1. S'engager politiquement et en apportant des fonds supplémentaires pour faire en sorte « *qu'aucun plan national crédible n'échoue faute de financement* »

- a. Dans un premier temps, les pays donateurs et les gouvernements nationaux devraient établir des accords entre pays donateurs et gouvernements dans 7 à 10 pays pilotes pour élaborer des plans nationaux crédibles¹, notamment via la création d'un *nouveau fonds commun* et d'un soutien technique renforcé pour le développement des capacités et systèmes de planification.
- b. Les pays donateurs et les gouvernements nationaux devraient établir des accords entre pays donateurs et gouvernements dans 7 à 10 pays pilotes pour mettre en œuvre les plans nationaux existants, les pays donateurs et récipiendaires apportant des fonds supplémentaires pour combler les écarts de financement identifiés.
- c. Les organisations de société civile devraient être totalement et effectivement impliquées dans l'élaboration, la mise en place et le suivi de ces plans nationaux.
- d. Les pays donateurs devraient apporter un soutien aux pays, au-delà des engagements déjà pris en matière d'aide publique au développement, pour intégrer les approches basées sur le risque climatique aux plans nationaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable, comme mesure d'adaptation.
- e. Des plans d'action concertés devraient être formulés au niveau national pour assurer le suivi des performances du secteur, évaluer les interventions menées et rendre les instances gouvernementales et opérateurs de services redevables de leurs actions.

2. Réorienter les investissements en direction des pays à faible revenu et des populations marginalisées

- a. Les pays donateurs doivent s'engager à ce que 70 % au moins de l'aide accordée au secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène soit ciblée sur les pays à faible revenu.
- b. Les pays en développement doivent s'engager à augmenter de façon significative le montant des dépenses publiques dédiées à ce secteur, en affectant au moins la moitié de ces fonds à l'assainissement et à l'hygiène.
- c. En ce qui concerne les pays africains, ces décisions doivent inclure le respect de l'engagement pris dans le cadre de la déclaration d'eThekweni d'investir au moins 0,5 % du PIB dans l'assainissement et l'éducation à l'hygiène.
- d. Les pays donateurs et en développement doivent s'engager à ce que 50 % au moins des dépenses totales pour ce secteur soient affectées à des interventions essentielles en AEPHA pour les populations les plus démunies.
- e. Veiller tout particulièrement à ce que les services ciblent les populations marginalisées, celles qui se trouvent en situation vulnérable, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, atteintes du VIH ou du SIDA, les personnes handicapées, ou qui vivent dans des bidonvilles et quartiers informels, ainsi que les autres populations exclues socialement.

3. Formaliser le Plan mondial d'action qui servira de plate-forme pour la mise en œuvre de ces engagements

- a. Accord sur les structures et processus clés nécessaires à l'échelle internationale pour impulser et évaluer les avancées du secteur dans le cadre du Plan mondial d'action, notamment la mise en place d'un groupe d'action mondial, d'un bilan annuel et d'une réunion annuelle de haut niveau.
- b. Accord sur le fait que les engagements pris lors de la réunion de haut niveau soient soumis à un processus de suivi, avec participation de la société civile, et que les parties soient redevables de leur mise en œuvre à l'occasion des futures réunions de haut niveau.
- c. Engagement d'élargir le nombre de parties prenantes au Plan mondial d'action au-delà des acteurs impliqués dans la première réunion de haut niveau.

¹ Un travail plus approfondi sera nécessaire pour définir ce qu'est un 'plan national crédible' mais celui-ci devrait inclure divers éléments dont des stratégies et politiques adaptées, une coordination sectorielle forte – en établissant notamment des liens avec d'autres ministères comme celui des Finances, de la Santé et de l'Éducation, des modalités institutionnelles claires, un financement suffisant et un suivi efficace de la bonne utilisation des fonds, ainsi que la participation effective des organisations de la société civile. Une note de réflexion de WaterAid sur ce thème est disponible en anglais sur www.endwaterpoverty.org/country_compacts